



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11

**Numéro de la demande :** 2021-6444  
**Demande :** Modifications à l'étiquette du produit – ajout de nouvelles allégations de lutte contre les maladies  
**Produit :** Fongicide Cevya  
**Numéro d'homologation :** 33405  
**Principe actif (p.a.) :** Méfentrifluconazole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3365278

### Contexte

Le fongicide CEVYA (n° d'homologation 33405) est un fongicide à large spectre contenant du méfentrifluconazole comme principe actif. Le fongicide Cevya est homologué pour la suppression ou la répression de diverses maladies sur plusieurs cultures, notamment les arachides, les pommes de terre, les betteraves, le groupe de cultures 11-09 (fruits à pépins), le groupe de cultures 12-09 (fruits à noyau), les raisins et les noix. Veuillez consulter l'étiquette du produit pour obtenir des détails sur le profil d'emploi homologué.

### But de la demande

Cette demande visait à ajouter sur l'étiquette du fongicide Cevya des allégations d'utilisation sur les vignes, les pommiers et les poiriers, notamment pour lutter contre la pourriture noire du raisin, la pourriture noire/tache ocellée, la tache de suie et la moucheture de la pomme, ainsi que la tavelure du poirier.

### Évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise, puisque celles-ci demeurent inchangées. Aucune évaluation des effets sur la santé ou sur l'environnement n'était requise, car le profil d'emploi du produit, y compris la culture hôte et les doses et le calendrier d'application, demeure inchangé.

### Évaluation de la valeur

Dix évaluations de l'efficacité au champ (trois sur des vignes, quatre sur des pommiers et trois sur des poiriers) réalisées aux États-Unis entre 2014 et 2016 et des justifications scientifiques ont été présentées aux fins d'examen. Les allégations s'appuyaient sur les données probantes présentées.

L'homologation du fongicide Cevya à ces fins offre aux cultivateurs un nouveau principe actif fongicide et une nouvelle option pour lutter contre les maladies touchant les vignes, les pommiers et les poiriers.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé son évaluation des renseignements sur la valeur présentés pour appuyer l'ajout d'allégations d'utilisation sur les vignes, les pommiers et les poiriers sur l'étiquette du fongicide Cevya.

## Références

<b>N° de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3297851	2021, DACO 10 - Value - Cevya Label Expansion, DACO: 10.1
3297853	2021, DACO 10 - Cevya Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9